

L'IFSI accueille ses premières prépas

L'Institut de formation aux métiers de la santé ouvre cette année deux classes pour préparer les étudiants aux concours d'infirmiers et d'aides-soignants. Une offre de formation financée à 100 % par la Région

Créé en 2008 sur les hauteurs de Menton, l'Institut de formation aux métiers de la santé, infirmiers et aides-soignants (IFSI et IFAS), continue de tisser sa toile.

Hier, les premières classes de préparation aux concours d'aides-soignants (282 heures) et infirmiers (293 heures) ont fait leur rentrée.

Deux classes de 30 élèves chacune qui portent à 250 le nombre d'étudiants sur le site mentonnais.

Et surtout deux précieuses formations, totalement gratuites – puisque financées en totalité par la Région – qui viennent consolider les chances de réussite des étudiants sur le site de l'hospice Saint-Julien.

Depuis la loi du 13 août 2004, la charge du fonctionnement des instituts de formation sanitaires et sociaux, ainsi que l'attribution des aides individuelles destinées aux élèves de ces formations, fait en effet partie des compétences de la Région.

En ouvrant ces deux classes prépas à Menton, sur le site même de l'Institut, la Région PACA a voulu lutter contre une « certaine fracture sociale et promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à la formation ». « Ces prépas gratuites, c'est une particularité de la région PACA, con-



Hier, les deux classes de prépa ont fait leur rentrée à l'ancien hospice Saint-Julien. (Photos Jean-François Ottonello)

firm Pascale Gérard, conseillère régionale en charge de la formation. *Nous avons sur la Région 2400 places de prépa, toutes gratuites. C'est une chance quand on sait qu'une prépa privée peut aller de 2000 à 5000 euros. En installer deux à Menton, c'est aussi veiller à une meilleure répartition géographique de l'offre de formation. Et là aussi, nous sommes dans notre rôle à la Région.*

Une chance donc pour l'Est du département. Surtout que le secteur sanitaire et social recrute dans le Sud de la

France.

De quoi susciter, en ces temps difficiles pour l'emploi, de nouvelles candidatures.

« Du fait de la pyramide des âges, nous avons chaque année, en moyenne, sur les hôpitaux publics 10 % de renouvellement dans l'effectif d'infirmiers et d'aides-soignants, explique Franck Pouilly, le directeur de l'hôpital La Palmosa à Menton. L'IFSI et l'IFAS de Saint-Julien sont pour nous un vivier indispensable. »

Ce n'est donc pas un hasard

si depuis 2008, l'Institut de Menton est monté en puissance, poussé et aidé depuis le début par la Région qui injecte chaque année 1,1 million d'euros pour le fonctionnement.

Rénovation du bâtiment en cours

À cette enveloppe, s'ajoute aussi celle de la rénovation du bâti, propriété de l'hôpital de La Palmosa. Actuellement c'est la réhabilitation du 2^e étage du bâtiment qui est en cours. Une rénovation qui va permettre

de créer d'ici la fin de l'année deux grandes salles pour 40 étudiants, ainsi que des bureaux. Au rez-de-chaussée, sera aussi aménagée une deuxième salle de travaux pratiques. Et pour se mettre en règle avec la loi sur l'accessibilité, un ascenseur doit être aménagé. Un chantier qui est financé à 80 % par la Région et à 20 % sur les fonds propres de l'hôpital. Ainsi, depuis 2008, la Région a financé pour 1,2 million d'euros de travaux.

JULIE BAUDIN
jbaudin@nicematin.fr

Les aides personnalisées de la Région

Dans un contexte de crise marqué par la précarisation des jeunes et des étudiants, la Région a mobilisé et met en place un ensemble de mesures pour accompagner les étudiants dans leur formation et sécuriser leur parcours. La Région a notamment choisi d'aligner les bourses d'études sur le barème de l'enseignement supérieur.

Au total, 28,5 millions d'euros ont été consacrés aux aides individuelles en 2014-2015.

Dans le panel d'aides de la Région, il existe aussi le fonds social régional qui constitue une aide financière ponctuelle pour les étudiants confrontés à des difficultés sociales et financières. En 2014, la Région y a consacré 400 000 euros et 736 jeunes ont pu en bénéficier. Enfin, avec la carte ZOU, les étudiants de moins de 26 ans peuvent bénéficier de la gratuité du transport TER entre leur domicile et leur lieu d'études et/ou leur lieu de stage.

Apprentis infirmiers et aides-soignants : ce qu'il faut savoir

Aujourd'hui, environ 52 000 infirmiers exercent en France. Ils se répartissent dans de très nombreux secteurs d'activité et plusieurs spécialisations faisant la richesse de la profession.

Pour devenir infirmier, un diplôme d'État est obligatoire, diplôme reconnu depuis la réforme des études en 2009 comme licence.

Il est reconnu dans toute l'Union Européenne. Et se prépare dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

Il s'agit d'une formation en trois ans, alternant cours théoriques et stages pratiques en établissement de soins. Pour y accéder, il faut être titulaire du bac ou équivalent et avoir 18 ans dans l'année. Les IFSI forment des infirmiers polyvalents qui peuvent dès la sortie du diplôme exercer dans de nombreux secteurs d'activité. Les débouchés sont très variés,

permettant de répondre à tous les souhaits : hôpitaux, dans les services de soins (services de médecine, chirurgie, réanimation, urgence, bloc opératoire, consultations, psychiatrie, gériatrie...); cliniques, centres de rééducation; établissement scolaire; centres de soins, dispensaires, associations, centre de prévention; exercice libéral (après 2 ans d'expérience); maisons de retraite ou service de maintien à domicile des personnes âgées; entreprises, armée, sapeurs pompiers, SMUR, humanitaire...

Des spécialisations sont également possibles : puéricultrice (un an de formation immédiatement après l'obtention du diplôme), infirmière anesthésiste (2 ans de formation après deux années d'exercice professionnel infirmier), infirmière de bloc opératoire (18 mois de formation, après

2 années d'exercice professionnel infirmier).

Pour être aide-soignant

Parmi les métiers du paramédical, le métier d'aide-soignant est l'un de ceux qui s'exerce avec le plus de proximité auprès des personnes hospitalisées. L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier. Intégré à une équipe de soins, il l'assiste dans les activités quotidiennes de soins et contribue au bien-être des malades, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

L'accès à un IFAS (Institut de formation pour les aides-soignants) se fait par concours, sans diplôme ni qualifications préalables, et il faut être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Sources www.infirmiers.com



Pour être infirmière de bloc opératoire c'est 18 mois de formation, après deux années d'exercice professionnel infirmier.